

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: [INTERNET] Vénerie sous terre

Date :Wed, 03 Apr 2024 08:59:28 +0200

De :PREF72 utilite-publique <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Pour :CHEVET Jean-Claude PREF72-DIRCOL <jean-claude.chevet@sarthe.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Vénerie sous terre

Date :Tue, 2 Apr 2024 17:06:18 +0200

De :

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Inadmissible de pratiquer avec une telle violence faite aux blaireaux la vénerie sous terre. Cette période complémentaire n' est pas justifiée au regard des connaissances actuelles sur les dégâts administrés aux agriculteurs. Cette pratique est toujours active chez un nombre de chasseurs sanguinaires. Le blaireau est protégé dans bien des pays. Peu de naissances.